



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 21.116

DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N° 1 - BUDGET ANNEXE
DES ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX ASE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N° 1 - BUDGET ANNEXE
DES ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX ASE**

RAPPORT N° 21.116

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de décision modificative n° 1 pour 2021 des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe :

- la Pouponnière « Paul Manchon » ;
- le Centre maternel « les Marronniers » ;
- la Cité départementale de l'enfance.

Les projets de décision modificative s'inscrivent, cette année encore, dans un contexte particulier de réponse à la pandémie de la COVID-19, qui a durement frappé notre territoire.

Par ailleurs, chacun de ces trois projets remplit également un double rôle, celui d'être un budget qui intègre les résultats de l'exercice antérieur, ainsi qu'un budget d'ajustement, corrigeant en cours d'année les prévisions du budget primitif.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires pour apporter les moyens nécessaires au cours des derniers mois de l'exercice 2021, pour 942 026 €, selon la ventilation suivante :

Dépenses de fonctionnement	Besoins de crédits		Total
	Masse salariale dont intérim	Autres dépenses	
Pouponnière	474 000 €	110 994 €	584 994 €
Centre maternel	30 000 €	100 390 €	130 390 €
Cité départementale de l'enfance	165 000 €	61 642 €	226 642 €
Total	669 000 €	273 026 €	942 026 €

a. Crédits supplémentaires de masse salariale

L'augmentation des crédits dédiés à la masse salariale (hors intérim) est principalement liée à l'extension, aux personnels techniques, sociaux et médico-sociaux, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). A cela s'ajoute la nouvelle prime de précarité des contractuels, le projet de forfait mobilité durable, la revalorisation d'une catégorie de contractuels, l'actualisation du calcul de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG et le projet de forfait télétravail.

La Pouponnière « Paul Manchon » présente une hausse de 474 000 €, dont 173 000 € pour les dépenses d'intérim.

Le Centre maternel « les Marronniers » affiche une hausse de 30 000 €, qui ne concerne que les dépenses d'intérim.

La Cité départementale de l'enfance présente une hausse de 165 000 €, dont un besoin complémentaire sur les dépenses d'intérim de 40 000 €.

b. Autres ajustements budgétaires

Les dépenses d'exploitation courante

A la Pouponnière « Paul Manchon », une inscription supplémentaire de 100 974 € est proposée afin de couvrir les dépenses principales suivantes :

- + 65 000 € pour le nettoyage des locaux. L'estimation couvre le remplacement de 3 à 4 agents placés en autorisation spéciale d'absence sur les sites du Plessis-Robinson et Asnières-sur-Seine pour la fin de l'année ;
- + 35 000 € pour l'énergie, afin notamment de tenir compte de l'augmentation des tarifs depuis le passage au marché de Total Direct Energie et la hausse de 10 % du tarif du gaz.

Au Centre maternel « les Marronniers », une inscription supplémentaire de 77 350 € est proposée pour financer les dépenses principales suivantes :

- + 33 000 € pour l'énergie et l'électricité dans le cadre du nouveau marché ;
- + 29 200 € pour le chauffage, en raison d'une consommation plus élevée que celle estimée à l'étape du BP (effet climatique, coupure du chauffage retardée dans le cadre de l'accueil de nouveaux nés) et de l'augmentation des tarifs ;
- + 15 000 € pour les prestations externalisées du fait de l'achat de prestations supplémentaires, lié à la crise sanitaire et au remplacement de personnel d'entretien placé en autorisation spéciale d'absence.

A la Cité départementale de l'enfance, une inscription supplémentaire de 53 442 € est proposée afin de couvrir les dépenses principales suivantes :

- + 20 000 € pour les prestations externalisées de nettoyage à la suite de l'achat de prestations supplémentaires, lié à la crise sanitaire et au remplacement de personnels d'entretien placés en autorisation spéciale d'absence en raison de leur vulnérabilité ;
- + 15 330 € pour l'alimentation, du fait de la fermeture des cantines scolaires durant la crise sanitaire et de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis depuis le début de l'année ;
- + 12 000 € pour le chauffage en raison de l'augmentation annoncée du gaz de 10 % ;
- + 6 000 € pour l'électricité.

Les dépenses afférentes à la structure

A la Pouponnière « Paul Manchon », une inscription de 10 020 € est proposée :

- + 5 860 € pour des dépenses de maintenance ;
- + 4 160 € pour l'entretien et la réparation des biens immobiliers.

Au Centre maternel « les Marronniers », une inscription de 23 040 € est proposée :

- + 11 860 € pour l'entretien et la réparation des bâtiments publics. 5 000 € sont notamment prévus pour la mise en place de la signalétique et la réparation de jeux à la suite du passage de l'APAVE. Dans le cadre d'un nouveau marché, un audit des installations est lancé, il sera suivi d'une remise en état qui interviendra en 2022 ;
- + 10 000 € pour les frais de gardiennage, afin de couvrir les dépenses de prestataires externes remplaçant les agents placés en autorisation spéciale d'absence depuis le début de la crise sanitaire en raison de leur vulnérabilité ;
- + 1 180 € pour des dépenses de maintenance afin de couvrir l'augmentation de la part forfaitaire du nouveau marché relatif à la sécurité et système incendie (SSI).

A la Cité départementale de l'enfance, l'inscription proposée s'élève à 8 200 € :

- + 4 200 € pour les dépenses de maintenance pour couvrir l'augmentation de la part forfaitaire du nouveau marché relatif à la sécurité et système incendie (SSI) ;
- + 4 000 € pour les frais de gardiennage.

c. Recettes de fonctionnement

Les dépenses supplémentaires sont financées par les recettes suivantes :

- **à la Pouponnière « Paul Manchon »**, la dotation versée par le Département est augmentée à hauteur de 583 894 €, complétée de 1 100 € issue de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice pour les prêts SPOS ;
- **au Centre maternel « les Marronniers »**, la dotation versée par le Département est augmentée de 130 390 € ;
- **à la Cité départementale de l'enfance**, la dotation versée par le Département est augmentée de 226 642 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Volet dépenses

Pour la Pouponnière « Paul Manchon », il est proposé une augmentation de **85 300 €** pour financer les travaux et réaménagements intérieurs à la Pouponnière du Plessis-Robinson, portant l'investissement 2021 à hauteur de 1,3 M€.

Au Centre maternel « les Marronniers », il est proposé une augmentation de **502 048 €** pour le financement de plusieurs projets :

- les installations de vidéosurveillance et de contrôle d'accès ;
- l'aménagement intérieur de l'hôtel maternel et la mise en accessibilité ;
- l'amélioration de l'isolation des combles du pavillon d'hébergement et de la restauration.

L'investissement 2021 du Centre maternel est ainsi porté à **1,06 M€**.

Pour la Cité départementale de l'enfance, il est proposé une augmentation de **97 265 €** dont :

- - 25 000 € pour les agencements et les aménagements des terrains ;
- + 122 265 € pour les installations générales.

L'investissement 2021 de la Cité départementale de l'enfance est ainsi porté à **1,02 M€**.

De nombreuses études et travaux ont été reportés en raison de la crise sanitaire. A l'ensemble de ces études et travaux repris sur 2021, s'ajoute la maintenance corrective concernant l'entretien du chauffage, de la ventilation et de la climatisation, qui n'avait pas été prévue initialement, ainsi que la mise en accessibilité de la Cité de l'enfance. Par ailleurs, pour la Maison familiale de Noirmoutier, la mise en accessibilité de l'accès entre la cuisine et le salon est prévue, ainsi que la modification du portail.

Volet Recettes

A la Pouponnière « Paul Manchon », la recette est augmentée à hauteur de **1 621 899,59 €** pour tenir compte de :

- la reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2020 sur la section d'investissement (+ 2 008 377,28 €) ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre voté à l'étape du BP 2021 (- 386 477,69 €).

Au Centre maternel « les Marronniers », la recette est augmentée à hauteur de **1 931 960,70 €** pour tenir compte de :

- la reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2020 sur la section d'investissement (+ 2 101 505,98 €) ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre voté à l'étape du BP 2021 (- 169 545,28 €).

A la Cité départementale de l'enfance, la recette est augmentée à hauteur de **4 440 856,29 €** pour tenir compte de :

- la reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2020 sur la section d'investissement (+ 4 658 301,84 €) ;
- l'annulation de l'emprunt d'équilibre voté à l'étape du BP 2021 (- 217 445,55 €).

Le niveau des recettes supplémentaires permet de financer très largement les nouvelles dépenses d'investissement.

III- SYNTHESE DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES

En conclusion, je vous propose d'approuver la décision modificative n° 1 pour 2021 des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe, arrêtée aux chiffres ci-après :

- pour la Pouponnière « Paul Manchon »

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	584 994,00 €	1 621 899,59 €
Recettes	584 994,00 €	1 621 899,59 €

- pour le Centre maternel « les Marronniers »

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	130 390,00 €	1 931 960,70 €
Recettes	130 390,00 €	1 931 960,70 €

- pour la Cité départementale de l'enfance

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	226 642,00 €	4 440 856,29 €
Recettes	226 642,00 €	4 440 856,29 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi